



MONTREAL: IMPRIMERIE ET PUBLIE PAR P. LEGUERRIER, RUE ST. JACQUES, N° 23.

CONDITIONS. Le Prix de la Souscription est de Vingt-Deux... PRIX DES AVERTISSEMENTS. Six lignes et au-dessous, première insertion, 2s.

AGENTS POUR LE SPECTATEUR CANADIEN. Mr. Joseph Tardif, à Québec. Mr. F. X. Boivin, Trois Rivières.

Mr. Joseph Tardif, à Québec. Mr. F. X. Boivin, Trois Rivières. Mr. Fabien Trudel, Nicolet.

Le Soussigné donne avis pour la dernière fois, qu'il ne peut plus donner de quittances à cet effet. C. B. PASTEUR. Le 25 Mai, 1820.

À Vendre ou à Louer. CETTE belle Maison et dépendances dans la rue St. François Xavier, dernière ment la propriété de Mr. Nicolas Osborne et occupée par lui-même comme domicile et magasin d'épicerie.

MESSAGERIE. M. YON prévient le public qu'il vient d'établir une MESSAGERIE entre Montreal, L'Assomption, St. Roch, St. Jacques, St. Paul, le Point du Four et tout le haut de la Paroisse de L'Assomption.

Jours de départ. De Montreal, tous les Mercredis et Samedis, à 1 heure de l'après midi, de la maison de Mr. J. B. D'Hose, au marché Neuf.

DR. KIMBER vient de recevoir son importation ordinaire de Médicines, Instruments Chirurgicaux, Livres de Médecine, &c. Le 3 Juin, 1820.

ECOLE DU JOUR ET Pension pour les Jeunes Demeiselles. MADAME Brooks, sensible à l'encouragement généreux qu'elle a reçu d'un public éclairé dans cette Ville, depuis un nombre d'années, les informe maintenant qu'elle a transporté son Ecole dans la Maison voisine de Mr. C. Gundlack, dans la grande rue du Faubourg St. Laurent.

Madame Brooks, qu'en employant les meilleurs maîtres que la ville puisse fournir, et en donnant une attention soutenue, avec l'aide de ses filles, à l'avancement des mœurs et de l'éducation de ses pupilles, elle méritera et les suffrages du public, et la continuation de leur bienveillance. Elle a pour assistants les Dames et Messieurs suivants: Ses Filles pour l'Orthographe, la Lecture, la Couture et la Broderie, &c.

N.B. Les Jeunes Demeiselles aux quelles il ne conviendrait pas d'assister tout le temps, pourront prendre des leçons de Musique de Dessin, de Danse, de Géographie et l'usage des Globes, en se rendant aux heures prescrites pour cela.

AVIS PUBLIC. Le Soussigné ayant acquis de Demoiselle Marie Street la Maison et Emplacement N° 187, sur la grande Rue du faubourg St. Laurent, prévient tous ceux qui pourraient avoir sur le dit fond quelques droits ou réclamations par hypothèques, privilèges, servitudes ou autres engagements quelconques, qu'ils se présentent à lui, à compter de cette date, il videra ses mains du dernier paiement entre celles de la dite Demoiselle Vendresse, et se prévaudra du présent avertissement à l'égard de tout paiement de présenter leurs titres de créance avant ce temps.

JOSEPH VALLEE. Le 10 Juin, 1820.

MARCHANDISES NOUVELLES. En débarquement du Navire Ewetta, et à Vendre par SAMUEL DAVID, à son Magasin, No. 1, sur la place d'Armes: Meilleurs Thés Hyson et Vert, Sucre raffiné de Londres, Sucre des Indes en sacs, Excellent vin d'Oporto, en Pipes et en quarts, Vin vieux de Madère L. P. en bouteilles, ditto ditto de Ténériffe L. P. Meilleure Eau de vie de Cognac, Rum de la Jamaïque et des Isles sous le vent, Meilleur Vinaigre de Vin blanc en quarts, Chandelles fabriquées à Londres, Pipes dans des boîtes de 10 grosses, Cloux de 4 et 2 1/2, Vitrés de 8 1/2 X 7 1/2, Cordages blancs et goudronnés de 2 à 5 pouces, Meilleur Papier de Londres de Hibberts en Caisnes de 7 Douzaines, Quelques sacs de Poivre et Epices, Meilleur Fromage de Gloucester et en forme d'Hanana, 12 Boîtes de Lunus, en bon ordre, Le tout sera vendu à bas prix pour argent comptant.

SAMUEL DAVID. Le 10 Juin, 1820.

BARQUE A VAPEUR MONTREAL. AVIS. La Barque à Vapeur Montreal continuera à faire tous les jours la Traversée de Montreal à Laprairie, tel que par le passé. Heures de D part. DE LAPRAIRIE. DE MONTREAL. A 3 heures sans motif. A 11 heures du matin.

DE LAPRAIRIE. DE MONTREAL. A 2 heures après midi. A 3 heures et demi, P.M. Et les Dimanches, pour l'accommodement des personnes en partie de plaisir, la barque fera deux voyages et demi, en partant de Laprairie, pour Montreal, à 6 heures du soir. Prix de Passage. De Montreal à Laprairie, 2s. 6d. De Laprairie à Montreal, 1s. 3d.

Les propriétaires ont été invités à mettre les conditions de passage à un très bas prix, pleinement encouragés par le public. On prendra du fret au plus bas prix des bateaux. Le 3 Juin, 1820.

AVIS. Le Soussigné offre en vente cette belle TERRE, agréablement située à la Petite Côte, dans la Paroisse Ste. Rose, à environ 4 lieux de Montreal, de la contenance de 2 arpens et un quart de front, sur 30 arpens de profondeur, tenant d'un côté à J. Bte. Vaillancourt, et d'autre côté à Jo. Desjardins, avec une MAISON en Bois, Grange, Écuries et autres bâtiments dessus construits; le tout dans le meilleur ordre possible. Les conditions seront avantageuses pour l'acquéreur, la moitié seulement du prix d'achat étant exigible en passant le contrat, et le résidu payable par installements de 1000 Francs par année, jus qu'à parfait paiement. La dite propriété sera vendue quitte et franche de tous hypothèques ou autres engagements. S'adresser au propriétaire, sur les lieux. JOSEPH SICARD. Le 3 Juin, 1820.

À LOUER. CETTE belle MAISON à deux étages et parfaitement achevée, située sur la Place Papineau, près de la grande rue du Faubourg de Québec, avec des Étubies, Remises et autres dépendances. Cette Maison offre un logement agréable et spacieux, et peut aussi servir à loger commodément deux familles, vu que le haut et le bas peuvent être parfaitement séparés sans inconvénient. S'adresser au propriétaire, CHARLES S. DELORME, Faubourg St. Laurent. Le 6 Mai, 1820.

CLOUX COUPÉS, À Lattes et à Bardeaux. Le Soussigné prévient le public qu'il a transféré sa demeure du coin des rues St. François Xavier et St. Paul, à la maison occupée par Madame Veuve Lévi, dans la rangée Nord Est, sur le Vieux Marché, où il offre de nouveau à servir ponctuellement, et au plus bas prix, les personnes qui voudront bien l'honneur de leurs pratiques. ANTOINE PELTIER. Le 17 Juin, 1820.

Shutter & Wilkins. FONT savoir à leurs Amis qu'ils viennent de recevoir un Assortiment très considérable de Porcelaine, Verrière et Fayancerie. DEPLUS: De la Poudre à tirer, Florib, Vinaigre, Thé, Sucre en pain, double raffiné, de Londres; Cassonade très claire, Raisins, Figues, Prunes sèches, Amanes, Peintures de toutes descriptions, Huile, Coquerose, Alun, Indigo, Fromage, Papeterie, Bijoux, Parfumerie, &c. Dernièrement reçu, un Assortiment très bien choisi de MARCHANDISES, très convenables au commerce du Haut et Bas Canada; et un Assortiment bien complet d'articles élégans de Quincaillerie; le tout sera vendu à des prix très modérés pour argent comptant, ou à crédit avec sûreté. Le 17 Juin, 1820.

À VENDRE À LA CÔTE DES NEIGES. PAR LOTS tels que ci-dessous désignés, et desquels l'on peut voir un plan au Bureau de N. B. Doucet, Ecr. N. P.; la Terre appartenant au Capit. RAINSFORD, à la Côte des Neiges, environ à 3 milles de la ville, faisant face d'un côté au chemin qui conduit à St. Laurent, et de l'autre à celui de St. Luc. SAVOIR: 3 Lots sur le chemin de St. Laurent, dont deux ont 77 1/2 pieds de front, et l'autre 68 pieds; le tout ayant 214 pieds de profondeur, possédant par rapport à l'eau, le sol et la situation, tous les avantages qui peuvent mériter l'attention des Tanneurs, Jardiniers ou Cultivateurs de la campagne. Un Lot d'environ 2 arpens sur le chemin qui fait le tour de la Montagne, arrosé de la meilleure eau, et contenant un Verger, un grand Jardin, avec une Maison et une bonne Grange presque neuve. 29 Lots d'un arpent chaque, sur le chemin de St. Luc. Ces différents Lots par leur proximité de la ville, la fertilité du sol et beaucoup d'autres avantages ne peuvent manquer de paraître très importants aux acquéreurs. Les conditions de vente, sont très avantageuses, un tiers seulement de l'achat étant exigible comptant. Pour les particularités s'adresser à Mr. Doucet. Le 19 Mai, 1820.

À VENDRE, Par J. Joseph, No. 67, Rue St. Paul, 48 Tonnes Esprit de Rata de la Jamaïque d'une haute preuve. 50 Boîtes Chandelle de suif, 20 ditto ditto de Cire et blanc de Baileine. 40 Futailles Cirage à souliers de Day & Martin, 6 Paires Meules Françaises à Moulin, 30 Pierres Françaises à aïler bien choisies, 500 Pièces Toiles d'Irlande, ditto fine, Barietes et Cotois, 1 Boîte de Bijouterie. Un assortiment de Quincaillerie, Marchandises des Indes, Sattis, Sarsenettes, Fil. Bas, Mastic, Mine de Plomb, Alon, Peintures, et autres marchandises. Le tout sera vendu pour argent comptant, ou sur billets approuvés. Le 10 Juin, 1820.

Marchandises Nouvelles. Le Soussigné vient de recevoir par le Navire Skipsey, capit. Laidler, un superbe assortiment de Marchandises de Mode, dentelles de fil, Echarpes, Shawls, Mouchoirs de soie, Sattis, Gingham, Peignoirs pour Dames, et plusieurs autres articles. DEPLUS: Thés frais, Fromage, Vinaigre et Cirage à souliers, &c. &c. J. LEVI. No. 46, Rue St. Paul. Le 10 Juin.

Livres Français Nouvellement Reçus, À vendre par le soussigné, au No. 90, Rue Notre Dame; comprenant une collection très riche des meilleurs Ouvrages Français qui seront vendus aux plus bas prix. THOS. McLEISH. Le 10 Juin, 1820.

CHAMBRE DES DEPUTES. PRESIDENCE DE M. RAVEZ. Séance du 5 Avril. [Continuation.]

J'ai donc cru, Messieurs, devoir faire entendre de nouveau ma voix à cette tribune, qui par miracle est encore libre, au milieu de la France esclavée et muette. (Interruption.) Messieurs, j'appelle esclavé tout pays où les citoyens peuvent être arrêtés et détenus arbitrairement. Luttons néanmoins jusqu'au dernier moment. Si des élections factices nous bannisent de cette tribune; si une loi brutale, alambiquée, relâche cept fois, et qui n'est plus, dit-on, celle qui nous a été soumise, vient balayer les derniers vestiges du système représentatif, alors seule ment toute espérance sera perdue; alors reparaitront ces deux degrés, objets des vœux ardens de ceux qui veulent s'imposer comme députés du peuple, et qui pour cela ne veulent avoir besoin que de leur propre voix, ces deux degrés que notre honorable collègue, M. Lainé, a fort sagement évités en se tenant d'une éloquence alors puissante par la vérité, et qui a démontrés être incompatibles avec toute élection factice, destructifs de toute participation réelle de la masse des électeurs, et contraires par conséquent à l'esprit et au texte de la charte; alors reparaitront ces 100 ou 200 plus imposés, invention perfectionnée d'un despote qui les portait à 600, combinaison de oligarchie pour transformer au profit de dix mille privilégiés, les véritables électeurs en une classe d'ilotes, et pour rançonner exclusivement sur ces banales ces hommes de l'ancien régime que, dans un discours plein de force et de verve, notre honorable collègue M. Bugeat qualifiait à cette tribune, de courtisans revêtus, d'ennemis des rois, et d'acteurs de tous les troubles qui ont coûté tant de sang et de larmes à la France.

Nous resterons purs de toutes ces choses. Continuons donc à défendre les principes que le monarque et le peuple aient jurés. Défendons les, ne fut-ce que pour les léguer, comme traditions à une autre époque. Les grands crises politiques ont aussi leurs dédommagemens. On peut vaincre avec honneur; on peut être vaincu avec gloire. Heureux les noms qui, dans une lutte généreuse, s'associent noblement aux derniers efforts pour la liberté! La proposition que j'ai l'honneur de vous faire n'est, comme je l'ai dit en commençant, que l'exécution d'une pro-

position ajournée, mais adoptée l'an passé. Votre décision fera voir à la France si la majorité veut que la gestion des ministres soit connue, ou si l'examen de leurs comptes n'est qu'une dérision; si elle veut que justice soit rendue à tous; au ministre, s'il n'a pas de torts, au trésor, si il a été lésé; ou si elle préférera que des opérations qui ont coûté à l'état, et par conséquent aux contribuables, plus de 80 millions, inutilement, deviennent son ouvrage par son indulgence, et soient par sa sanction, couvertes d'un voile officieux. Je propose, comme l'année dernière, la disposition suivante: 1° Toutes les pièces relatives aux deux emprunts de 14,600,000 fr. et de 21,000,000 fr. seront produites à la chambre par le ministre des finances, ainsi que toutes celles qui se rapportent aux opérations faites sur les rentes avec les fonds du trésor, à dater du mois de Juin jusqu'au mois de Novembre 1818.

2. La liste de souscription de l'emprunt des 14,600,000 fr. et celle de la répartition de cet emprunt, sera imprimée et distribuée aux chambres. Sans cet amendement, je vote le rejet du projet de loi. Du côté gauche: L'impression! Du côté droit avec violence: Non! non! M. le président: Je vais mettre l'impression aux voix. M. Chauvelin: On demande l'impression d'un discours qui contient, et personnellement sans doute ne le conteste dans cette chambre, des observations importantes sur les matières de finances dont vous vous occupez. Je suis sûr qu'il contient aussi d'autres observations qui ne sont pas adoptées par la majorité actuelle de cette chambre, mais auxquelles adhère une minorité importante dont je fais partie, et que j'adjure ici de manifester son opinion? Tout le côté gauche: Oui! oui! M. Chauvelin continue: Quant à ces observations auxquelles je m'insiste fortement, la chambre en ordonnant l'impression du discours, ce qu'elle n'a jamais encore refusé, n'est pas pour cela censée les considérer comme celles de sa majorité; ce qui reste toujours libre, de les contredire. Par ces motifs, et je ne le cache pas, précisément à cause de ces observations, et par qu'un million de subscriptions qui commencent à tendre sur la France, il puisse au moins s'échapper par intervalle quelques lumières de cette tribune, je demande l'impression du discours de M. Benjamin Constant. Au côté droit: Non! non! M. Caslé-Bajac: Précisément à cause des principes qui sont professés dans le discours dont on demande l'impression, pour que ces principes puissent être connus de la France, à qui j'en appelle, je demande l'impression du discours. Du côté gauche: Bravo! très bien! (Murmures du côté d'ici.) M. le président: Il n'y a plus de difficulté sur l'impression? Du côté droit: Si! si! aux voix! L'impression est mise aux voix. Tout le côté gauche et M. Caslé-Bajac et de la Bourdonnaye se lèvent pour; le côté droit se lève tout seul. L'impression est ordonnée. M. Bogue de Faye vote pour le projet de la commission. Plusieurs membres du centre demandent la clôture. M. Laisné de Villeueuse fait observer que la chambre ne peut pas voter de confiance un projet de loi qui intéresse la fortune publique; il invite les ministres, et en particulier M. le ministre des finances, à donner les renseignements qui ont été demandés, et à répondre à des objections qui jusqu'à présent n'ont pas été contestées.

Extrait du Journal du Commerce. Si M. l'ère revenait, il ne saurait plus comment s'y prendre pour se moquer des apothécaires. Au lieu de la rhubarbe et du séné, de la casse et des apozèmes, il ne trouverait plus que des exotiques, des strops, des pâtes, des pastilles; et il croirait tout au moins qu'Esculape s'est fait confiseur. Jamais on ne pratiqua mieux qu'aujourd'hui ce précepte du sage qui veut qu'on frotte de miel le vase destiné aux enfans; aussi faudrait-il être d'une santé bien peu civile pour n'avoir pas quelquefois de ces maux aux quels nos pharmaciens-chimistes préparent de si jolis remèdes. On sait que la rhubarbe est un de ces médicaments dont les vertus, associées à une odeur et une saveur nuis abondantes, couraient risque d'être de plus en plus dédaignées de notre goût, est parvenu au dernier degré de décadence. M. Borde, membre du Collège de pharmacie, a entrepris, ainsi que nous l'avons déjà annoncé, de la mettre à l'abri de ces

Aux Electeurs du Quartier Est de la Cité de Montréal.

AVIS PUBLIC est par le présent donné aux Electeurs du Quartier Est de la Cité de Montréal, qualifiés pour élire et constituer deux MEMBRES pour servir dans l'Assemblée de cette Province, qu'en conformité au Writ de Sa Majesté à moi adressé en date du sixième jour de Juin courant, je requiers la présence des Electeurs du dit Quartier Est de la Cité de Montréal, sur le Champ de Mars, dans la Paroisse de Montréal, VENDREDI, le Trentième jour de Juin courant, à ONZE heures du matin, aux fins d'élire deux personnes pour les représenter dans la prochaine Assemblée de cette Province. Et je donne de plus avis que je continuerai la dite Election en telle manière qu'il est dirigé par la Loi, dont toutes personnes prendront connaissance, et se gouverneront en conséquence.

J. VIGER,
Officier Rapporteur.
Montréal, le 17me Juin, 1820.

Aux Electeurs du Quartier Est de Montréal.

MESSIEURS,
Vous m'avez fait l'honneur de me choisir pour votre représentant, il y a peu de mois, d'une manière aussi flatteuse qu'inattendue; je croirais maintenant manquer à la reconnaissance que je vous dois pour ce témoignage honorable d'estime, si je ne me présentais pas à la prochaine Election; j'ai en conséquence l'honneur de vous offrir mes services pour vous représenter dans le prochain Parlement.

J'ai l'honneur d'être,
Votre très humble et
Obéissant serviteur,
H. HENEY.
Le 21 Juin, 1820.

Aux Electeurs du Quartier Ouest de la Cité de Montréal.

MESSIEURS,
Espérant que vous voudrez bien me continuer ces sentiments d'estime & de confiance dont il vous a plu m'honorer aux précédentes Elections, je sollicite vos Suffrages à la prochaine Election Et suis avec respect,
Messieurs,
Votre très humble et obéissant
Serviteur,
L. J. PAPINEAU.
Le 17 Juin, 1820.

Aux Electeurs du Quartier Ouest de la Cité de Montréal.

MESSIEURS,
Encouragé par le succès dont j'ai été honoré, à la dernière Election je suis de nouveau induit à me présenter comme Candidat, pour vous représenter dans la Chambre d'Assemblée; et je prends la liberté de solliciter vos suffrages à la prochaine Election.

J'ai l'honneur d'être
Messieurs,
Votre très respectueux serviteur,
GEORGE GARDEN.
Le 17 Juin, 1820.

Aux Electeurs du Comté de Montréal.

MESSIEURS,
Flatté de l'encouragement généreux et flatteur dont vous avez bien voulu m'honorer à la dernière Election, je viens solliciter de nouveau vos suffrages et votre influence pour la prochaine.

J'ai l'honneur d'être,
Messieurs,
Votre fidèle et obéissant serviteur,
JOSEPH PERRAULT.
Le 17 Juin, 1820.

Aux Libres et Indépendants Electeurs du Comté de Leinster.

MESSIEURS,
Voilà donc que vous allez avoir une nouvelle Election. Voilà qu'il va encore vous être donné de jour du privilège le plus grand dont un peuple libre puisse faire usage, celui de choisir vos Représentants. Comme ami de mon pays, et Electeur de ce Comté, je vous conjure instamment de choisir des hommes qui puissent vous représenter dignement. — Qu'ils résident dans le Comté ou non, n'importe, pourvu qu'ils soient Canadiens et qu'ils aient à cœur vos intérêts. — Choisissez surtout de ceux qui dans les dernières Elections ont employé des moyens de corruption. — Difiez-vous de ceux qui dépendent leur argent pour ce faire, et qui quand ils sont élus ne se rendent pas à la Chambre d'Assemblée. — Faites en sorte que l'on ne puisse plus dire que dans le Comté de Leinster, le RUM fait les Elections et que l'on peut acheter la voix des Electeurs. — Suivez l'avis des bons et honnêtes habitants et des Citoyens respectables qui n'emploient que des moyens licites pour faire réussir les Candidats et alors vous serez honoré et servirez votre Pays comme vous devez, et remplirez le désir le plus ardent de celui qui a l'honneur d'être,
UN ELECTEUR
du Comté de Leinster.
16 Mai, 1820.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE MONTREAL.

DIRECTEUR pour la semaine prochaine.
CHARLES BOWMAN, Ecuyer.

BANQUE DE MONTREAL.
DIRECTEUR pour la semaine prochaine.
JAMES LESLIE, Ecuyer.
Jours d'Escompte, les MARDIS et VENDREDIS.

BANQUE DU CANADA.
DIRECTEUR pour la semaine prochaine.
BENJAMIN HALL, Ecuyer.
Jours d'Escompte, les MERCREDIS et SAMEDIS.

BANQUE D'EPARGNES.
DIRECTEURS pour LUNDI prochain.
JAMES WOOLRICH, } Ecrs.
CHARLES BANCROFT, }

Bureau de la Compagnie d'Assurance de Montréal contre les accidents du feu.

LE 10 JUIN, 1820.
L'ELECTION annuelle des Directeurs de cette Compagnie aura lieu, à leur Bureau, Lundi, le 3 Juillet prochain, à DIX HEURES du matin; les suffrages par ballotte, seront reçus jusqu'à 3 Heures de l'après midi.
Par ordre du Comité,
J. BLEAKLY, Secr.

Ventes par Ecran.

PAR M. C. CUVILLIER & Co.
A leur Bureau LUNDI prochain, à UNE Heure, seront vendus sans réserve :
20 Quarts Cassonade de la Jamaïque de la première qualité.
8 ditto Orge perlée.
3 Caisnes Vin clair, 6 Douzaines chaque.
4 ditto Esprit de Thérébentine,
10 Quarts de Fèves.
6 Tonnes Rum des Isles sous le Vent.
10 Boites Chocolat.
12 Ditto Noyau.
10 Quarts Couperose.
60 Barrils Peintures de diverses couleurs.
20 Jarres d'huile à peinture.
3 Brouettes de Magasins.
3 Quarts Essence d'Epinettes, en pots.
10 Caisnes ditto ditto ditto
6 Quarts Cirage à Souliers ditto
6 Quarts de pipe Vin de Ténériffe.
L. P.
Et une variété d'autres articles.
Aussi :
Une voiture de plaisir, convertie.
Plusieurs articles de Meubles de Menage,
ET
Un Assortiment de Marchandises Sèches.
M. C. CUVILLIER & Co. E. & C.
Le 24 Juin, 1820.

A leur Bureau Mardi et Mercredi prochains, chaque jour à UNE Heure, seront vendus SANS RESERVE.

UN Assortiment de MARCHANDISES SECHES, Consistant en Bombazettes et Bombazines, Toiles d'Irlande, ditto très fine, Coton à Chemise, Basins, Coto Barrés, Chambrés, Coton de Bengal, Coton Barré, rouge et bleu et carreaux, Beautins, Corduroys Thicksets, Patrons de Vestes, Indiennes de Perse et autres, ditto à meubles, Toile écru, ditto de Russie, Shalles, fleuris, touchés, Mousselines et Lignons, Garnitures, Rubans, Soie à coudre, Batistes Blanches et de couleur, Pelottes de Coton, Galons, Couvrepointes, fil blanc et de couleur, Souliers pour homme et femme, Peignes, Epingle, Eguilles, &c. &c.
Aussi :
Quelques pieces de Drap et de Casimir; 3 Douzaines Shalles de Casimir, 4 douzaines de Vestes, &c. &c.
M. C. CUVILLIER & Co. E. & C.
Le 24 Juin, 1820.

VENTE PAR LOT

Avec un crédit généreux
A leur Bureau, Lundi, le 3 Juillet prochain, à 10 heures, seront vendus sans réserve,

UNE consignation de grand prix de MARCHANDISES SECHES, lesquelles avec une autre grande quantité d'effets semblables, formeront plus de 300 LOTS d'Articles bien choisis, propres à la saison, et bien convenables au commerce du Haut et Bas Canadas. Il sera publié des Catalogues quelques jours avant la vente, tems auquel les Marchandises pourront être vues.
M. C. CUVILLIER & Co. E. & C.
Le 17 Juin, 1820.

Sel de Liverpool.

A vente privée — 30.000 Minots en Magasin, en gros et en détail.
M. C. CUVILLIER & Co. E. & C.
Le 24 Juin, 1820.

VENTES REMISES.

LES Ventes de Sel et de Charbon qui devaient avoir eu lieu Vendredi dernier, à bord des brigs Thomas et Margaret, ont été en conséquence des derniers arrivages des vaisseaux dans ce port, remises jusqu'à ce qu'il en soit de nouveau donné avis.
Des ventes privées de ces deux cargaisons pourraient être effectuées; ad interim, en s'adressant à
M. C. CUVILLIER & Co. E. & C.
Le 24 Juin, 1820.

Les Soussignés offrent à Vendre AUX PRIX D'ENCAIN, à leurs Magasins, Rue Notre Dame.

RUM de la Jamaïque et des Isles sous le Vent, Cassonade et Sucre en pain, Melasse, Café, Thé de différentes qualités, Chocolat, Orge perlée, Savon, Chandelle, Figue, Raisins, ditto de Corinthe, Noyau, Vins d'Espagne et de Ténériffe, Vin Clair et en Boutilles, Eau de Vie, Genièvre, Vinaigre de vin blanc, Jus de Citron, Huile à salade, Capres, Olives, Essence d'Epinette, Poudre à tirer, Plomb, Cloux, Vitres, Pipets, Telle, Ferblanc, barres de Fer, Acier, Peintures, Huile de lin, Sel, Charbon, Bardeaux, Lard, &c. &c. &c.
E T
Un Assortiment complet de Marchandises Sèches.
M. C. CUVILLIER & Co. E. & C.
Le 24 Juin, 1820.

AVIS.

UNE LISTE DE LA COTISATION payable d'avance pour la présente année, en vertu d'un Acte de la 36e année du règne de George III, chap. 9, et de la 39e année de George III, chap. 5, vulgairement appelé Acte des Chemins, a été enfile au Bureau du Greffier de la Paix, à la Cour d'Audience à Montréal, et sera ouverte tous les jours, excepté les Dimanches, au dit Bureau, depuis neuf heures du matin, jusqu'à trois heures de l'après midi, pour l'inspection du public, afin que ceux qui se croient lésés par la dite Cotisation, telle qu'elle a été déterminée par les Cotiseurs pour la présente année, en puissent appeler aux Sessions de Quartier, qui se tiendront le 10 de Juillet prochain, après lesquelles Sessions personne ne sera entendu.
Par Ordre,
JNO. DELISLE, T. C.
Montréal, 20 Juin, 1820.

COTISATION.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que le Trésorier des Chemins de la cité de Montréal se tiendra au Bureau du Greffier de la Paix, dans la dite cité, aux heures d'office, depuis le 22 de Juin courant, jusqu'au 8 de Juillet prochain, pour recevoir la Cotisation pour la présente année, sur les Maisons, Emplacements et autres propriétés sujettes à être cotisées, ainsi que la Taxe sur les Chevaux, et l'Argent de la Composition pour les charrettes.
Toutes les personnes intéressées sont priées de faire attention à cet avis, attendu qu'il n'en sera pas donné d'autre, et qu'après le terme ci-dessus fixé, les personnes qui seront trouvées en défaut, seront poursuivies sans distinction, comme la loi l'ordonne.
Par Ordre,
JNO. DELISLE, T. C.
Montréal, 20 Juin, 1820.

Dernièrement Reçus

PAR L'ALEXANDRE DE LONDRES.
Et à vendre en gros et en détail, par FRANCOIS RASCO
Au coin sud du Marché neuf à Montréal,
UN Assortiment considérable de MIROIRS et d'ESTAMPES élégants, Lunettes montées en Or, en Argent et Acier, pour tous les âges.
Baromètres, Thermomètres et un nouvel instrument en verre, en forme de tuyau, annonçant les tempêtes.
Télescopes de différentes grandeurs.
Hydromètres de Sûte avec des tables pour éprouver les liqueurs.
Eprouvettes de verre pour ditto ditto.
Boîtes à ouvrage, de gout, pour dames.
Ditto à raser, ditto pour messieurs.
Cannes de toutes qualités.
Boussole de poche, faites sur le meilleur plan.
Ornements dorés de toutes qualités pour cadres de Mirrors, d'Estampes &c.
Or en feuille.
Un superbe assortiment de Bijoux.
Aussi — l'ordre de Sada, par Barclay.
Confiseries en tous genres.
Déplus — Tables de verre qui seront coupées de toutes grandeurs, ainsi qu'il en sera ordonné, et des vitres en boîtes de 10 x 14, 12 x 16, 18 x 14, 19 x 15, et 22 x 18.
Les ordres pour la campagne seront exécutés avec diligence et ponctualité.
Le 24 Juin, 1820.

Changement de Domicile.
LE Soussigné prévient ses pratiques et le public en général, qu'il a transporté son Magasin de Ferblanterie au Vieux Marché, à la maison au côté nord de celle de Mr. Joseph Donegany, Rue St. Louis.
Ls. FRANCHERE.
Le 24 Juin, 1820.

Rum et Sucre.

70 TONNES de RUM des Isles sous le vent,
50 Quarts de CASSONADE de la meilleure qualité,
A vendre par
ROBERT JONES.
No. 55, Rue Notre Dame — dans la Maison ci-devant occupé par Messieurs A. HENRY & Co.
Le 24 Juin, 1820.

AVIS.
LES Soussignés étant dûment élus Exécuteurs du Testament et dernières volontés de feu HENRY HILL, en son vivant Jardinier, du Faubourg St. Antoine, de cette ville, requierrent tous ceux qui sont entetés envers la Succession du dit HENRY HILL, de payer immédiatement à l'un des soussignés — Ceux qui ont des réclamations contre la dite succession sont aussi requis de présenter leurs comptes, comme ci-dessus, pour être réglés.
JOHN BETHUNE.
J. W. CLARKE.
Le 23 Juin, 1820.

Couvreur en Bardeaux.

LE Soussigné ayant actuellement une grande quantité de Bardeaux bien secs, sains et de la meilleure qualité, offre ses services au public comme Couvreur en Bardeaux, s'engageant à faire les susdites couvertures solides et bien finies et sujettes à inspection d'experts. Ses prix seront des plus modérés. S'adresser chez Mr. Benjamin Lauzon, sur la grande rue du Faubourg St. Antoine.
NICOLAS PINEAU.
Le 24 Juin, 1820.

E. C. TUTTLE,

AU Magasin de chapeaux de J. D. De Witt, au coin du Vieux Marché, informe respectueusement ses amis et le public qu'il vient de recevoir de Londres un assortiment complet de

Papeterie,

Consistant en Papier IMPERIAL et ROYAL réglé et uni; Papier Demy et à écrire, ditto à lettre et par billets d'une qualité supérieure, doré sur tranches; Papier à désigner de différentes grandeurs; Papier pour Musique, Tablettes Royales de Bristol; Couleurs à l'eau en boîtes, et en pains séparés; Pinceaux de poil de Chameau et de Mine de Plomb; Encre durable pour marquer sur la toile; Cartes pour visites et autres unies et ouvragées; Plumes taillées, ditto non taillées; Poudre à Encre et Encre pour écrire — une grande variété de Canifs et couteaux de poche, &c. &c. &c.
DEPLUS,
Il a constamment un assortiment de GRANDS LIVRES, JOURNAUX et BROUILLARDS, par jeu ou séparément, faits avec le papier le plus fin et des meilleurs matériaux.
Vieux Livres reliés avec propreté et sous le plus court délai; Cartes géographiques collées sur la toile, et vernies.
Tous ordres seront reçus avec reconnaissance, et exécutés ponctuellement au plus bas prix.
Le 10 Juin, 1820.

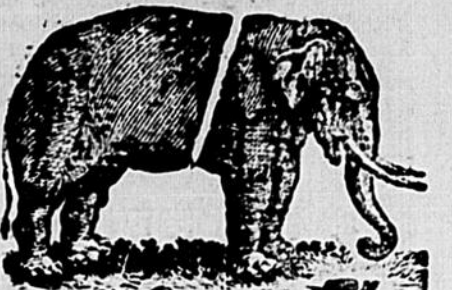
A VENDRE,

Au Magasin du Soussigné, Rue Notre Dame,
UN Assortiment de Marchandises Sèches, consistant en Draps, Casimires, Coton à chemise, Corderoys, Velours, Janettes, Futaines, Nankins jaune et gris, Schawls, Indiennes pour Robes et à meubles, Coutils, Toile Ecru, Batistes blanche et de couleur, Gingham, Coton barré, ditto rouge et bleu, Beautins, Basins, Mousselines, Bas de coton, Imitation de Russie, Toiles Ecosaises, Toile d'Osanburgh, Rubans, Fil, Epingle, Galons, Pelots de coton pour coudre, Parapluie, &c. &c.
Aussi
12 Pipes Eau de-Vie d'Espagne,
10 ditto Vin ditto
20 Boites de Vitres 7 1/2 x 8 1/2,
60 ditto Pipes à fumer,
35 Barrils Poudre à Tifer FF,
12 demi ditto ditto FF,
12 Barrils Tabac en poudre,
1 Boite Fusils de chasse,
1 Caisse Bonnets de Paille,
Avec une quantité d'autres articles.
Wm. GEORGEN.
Le 17 Juin, 1820.

A VENDRE DE GRE-A-GRE

Et à prendre possession au ler. Octobre prochain.
UNE TERRE de la contenance de 3 arpents de front sur 30 arpents de profondeur, le tout en culture, sise et située à quelques arpents de l'Eglise de St. Roch, bornée par devant par le Ruisseau St. Jean, par derrière par les terres de la concession du Grand St. Esprit, d'un côté par J. Bte. Corbin, de l'autre côté par Joseph Desroches, avec une superbe MAISON, une GRANGE de quatrevingt pieds de long et autres bâtiments dessus construits. Les termes de paiement seront très faciles, et l'on donnera un titre incontestable. Pour plus amples informations, il faut s'adresser au soussigné en sa demeure, Rue St. François Xavier.
JOHN BROWN.
Le 9 Juin, 1820.

COLUMBUS.



ELEPHANT MALE.

LE premier ELEPHANT MALE qui ait jamais été importé en Amérique, pourra être vu, Rue St. Pierre, vis-à-vis du City Tavern, depuis JEUDI le 22 du courant, jusqu'au 1er. de Juillet; tous les jours, excepté les dimanches.
Les citoyens de Montréal sont maintenant pour quelques jours à même de voir une des plus grandes curiosités naturelles qui puisse être offerte en spectacle. L'Elephant n'est pas seulement le plus grand et plus ingénieux de tous les animaux, la manière dont il prend sa nourriture et son breuvage, en font une des plus grandes curiosités naturelles qui puisse se voir. Le male diffère essentiellement de la femelle par la fierté et la majesté de ses regards, et la grandeur de ses défenses. Les connaisseurs avouent que la docilité de cet animal surpasse celle de tous ceux qu'on a jamais fait voir en Europe. Dans le fait, il entend tout ce que son maître peut lui dire: les divers tours d'adresse qu'il fait sont trop nombreux pour pouvoir être énumérés. Tout ce qu'on peut dire ici, c'est qu'il débouchera une bouteille, en avalera le contenu, et rendra la bouteille et le bouchon à son gardien: il prendra son gardien avec sa trompe ou son pied, et le mettra sur son dos; puis l'en fera descendre en s'agitant; mais, ce qui est encore plus curieux, il dansera au son de la musique, et très correctement. Il a plus de huit pieds de hauteur: ses oreilles sont longues de deux pieds et demi et il pèse

5000 lbs.

L'Exhibition aura lieu depuis 9 heures du matin jusqu'à 5 heures du soir.
Il y aura des places convenables pour les Dames.
Prix d'admission, 1s. 3d — moitié du prix pour les enfants au-dessous de 12 ans.
Montréal, 19 Juin, 1820.

Nouvelle Bibliothèque Circulaire

ET CABINET DE LECTURE.
CETTE Bibliothèque composée actuellement de plus de DEUX MILLE VOLUMES est ouverte, sous le nom de Bibliothèque Canadienne, dans le haut de la Maison No 1 Rue St. Vincent.
On y trouvera, un ample cours d'histoire Ancienne et Moderne, Générale et Particulière, de bons livres sur la Religion, la morale, la Philosophie, la Littérature, le Droit Public, la Politique; les Poètes les plus célèbres; quelques uns des plus illustres Orateurs anciens et modernes, quelques ouvrages sur la Physique, l'histoire Naturelle, l'Agriculture &c. &c. Outre un assez grand nombre de voyages, mémoires, Atlas, Cartes Géographiques, et les Papiers nouvelles de la Province.
Si cette entreprise est accueillie, comme son utilité donne lieu de l'espérer, l'on se propose de rendre ce choix, de l'un des meilleurs et des plus complets qui existent dans le pays, de plus en plus digne de l'attention des personnes qui réunissent le goût aux lumières et qui cherchent dans la Lecture une instruction utile ou un amusement agréable.
Le Cabinet sera ouvert les Lundis, Jeudis et Samedis de chaque semaine, depuis 10 heures du matin, jusqu'à 4 heures de l'après midi. Les Abonnés y trouveront à ces heures, une personne pour leur livrer les livres. Ils y pourront voir les règles et les conditions de l'établissement. Le prix de la souscription est de 30s pour l'année entière.

Avertissement.

TOUTS ceux qui ont des prétentions par hypothèques, ou autrement sur la terre du Soussigné au Petit Lac St. François, où elle forme les Nos 27 et 28 ainsi qu'un certain Lotin de terre faisant partie d'une petite adjacente à l'un des Numéros ci-dessus désignés, l'endroit nommé Goumanchester, sont priés de les lui faire connaître, à son domicile, de ce jour, au 1er. Septembre prochain; à défaut de quoi il se prévaut du présent avertissement.
LOUIS DECOIGNE MARS.
Vaudreuil, 15 Juin, 1820.

RUSSIE.

Le Ministre du culte et de l'instruction publique a publié un rapport contenant des accusations contre les Jésuites, et recommandant leur expulsion immédiate de l'empire. L'Empereur a approuvé le rapport, et ordonné qu'il soit immédiatement mis à exécution. Les officiers chargés de l'exécution de cet ordre doivent avoir tous les regards possibles pour les Jésuites âgés et infirmes.

A LOUER.
CETTE MAISON élégamment bâtie en pierres, à deux étages, et à l'épreuve du feu, avec des écuries spacieuses, remises pour calèches et autres commodités, située sur la rue de la Montagne, faubourg St. Joseph.
Bâties — Une SAPONIÈRE et CHANDELLERIE de 50 pieds de front avec les ustensils nécessaires pour fabriquer le savon et la chandelle.
Une Prairie de 2½ arpens sur 2½ arpens joignant les susdits emplacements.
Le tout pour être loué ensemble ou séparément. Pour le prix et les conditions s'adresser au propriétaire soussigné à Bellevue, au pied de la Montagne, ou à aucun de ses fils en ville.
GAB. FRANCHÈRE.
21 Janvier, 1820. —tf—

AVIS.
TOUS ceux à qui la Succession de feu JEROME BEDARD, en son vivant Cultivateur de la Paroisse de St. Marc, sur la Rivière Richelieu, peut devoir, sont priés d'en venir leur tenir compte de créances en due forme au soussigné, Exécuteur des dernières volontés du dit feu JEROME BEDARD; — et pareillement ceux qui peuvent devoir à la dite Succession sont priés de payer immédiatement au dit Exécuteur.
J. T. DROLET, Exécuteur.
St. Marc, le 12e Janvier, 1820. —tf—

GRAINE DE JARDIN des Shakers.
A VENDRE.
A l'Apôthicaire de HUGHES & LYMAN, Rue St. Paul No. 68.
UN grand et général Assortiment de GRAINES de Jardin qui seront garanties fraîches et vendues directement de la Société des Shakers, Enfield, New-Hampshire. Les Marchands de Campagne, et les Jardiniers, peuvent en avoir des assortiments bien arrangés dans de petites boîtes avec des escomptes généraux pour ceux qui en prendront en quantité. Le public est particulièrement prévenu qu'il y a de fausse Graine que l'on prétend venir de cette Société.
Aussi
De la graine d'Oignon au prix modéré par livre.
Montreal, le 15 Mars, 1820. —tf—

ON A BESOIN DE LA GRAINE DE LIN.
LES Soussignés payeront le plus haut prix au Marché pour de la GRAINE DE LIN, au No. 72, Rue St. Paul. Où ils ont à vendre leur Assortiment ordinaire de Peintures, Huiles, Vernis, &c. &c. &c.
R. & H. CORSE.
25 Septembre, 1819. —tf—

HUILE DE LIN
De la meilleure qualité, à vendre par le soussigné, à bon marché, en gros et en détail, sur la grande Rue du Faubourg des Récollets, No. 112.
CHARLES VASSOR.
Montreal, 13 Novembre, 1819.

MAISON A LOUER.
CETTE Grande MAISON à quatre étages, faisant face à la Rivière et joignant le Café de Mr. CLAMP, Rue Capitale, cette Maison peut être louée le tout ou par partie.
Aussi — Trois MAISONS avec leur Jardin, sur la grande Rue du Faubourg St. Laurent. S'adresser à ADAM A. GORDON, sur les lieux.
29 Janvier, 1820 — 25pmit—

A LOUER.
UNE Belle et vaste MAISON, en pierre, à deux étages, située sur la Rue St. Vincent, près de la Maison de Justice, occupée maintenant par Madame NIGT.
S'adresser au propriétaire.
L. M. VIGER.
Le 29 Avril, 1820. —tf—

CANAL DE LA CHINE.
AVIS est par le présent donné, que conformément à la première clause de l'Acte pour faire et entretenir un CANAL Navigable du voisinage de la ville de Montréal à la Paroisse de La Chine; des Livres de Souscription pour des PARTS seront ouverts Jeudi, le 20 du présent mois, à dix heures du matin, savoir: — En cette ville, à la Banque de Montréal, sous la direction des soussignés. A Québec, au Bureau de la Banque de Montréal, dans la Basse-Ville, sous la direction de l'Hon. W. B. Colman, Daniel Sutherland, et John Davidson, Eers et aux Trois Rivières, sous la direction de B. P. Wagner, Isaac Valette, et William Anderson, &c. &c.
Undépôt de Cinq Louis pour cent, ou de dix Piastres par PART, sera payé d'avance, et personne ne pourra souscrire pour plus de cent cinquante Parts, pendant les premiers six semaines après que les Livres auront été ouverts.
JOHN FORSYTH,
LOUIS GUY,
W. McGILLIVRAY,
JOS. PERRAULT,
T. PORTEOUS,
J. CARLIER,
DAVID DAVID.
Montreal, le 1er. Mai, 1819. —tf—

AVERTISSEMENT.
LE soussigné offre à vendre à des prix modérés, des MARDIERS, PLANCHES, ditto pour cloisons et BARDEAUX de la meilleure qualité.
LOUIS GAREAU.
faubourg de Québec.
Le 6 Mai, 1820. — 2m. — pd —

AVIS.
Il est ordonné que les membres de la Loge de St. Paul N.º. 12, en se présentant à la prochaine assemblée, portent un crâne au bras gauche comme marque de deuil pour la perte déplorable de leur feu Grand Maître le DUC DE KENT, et comme témoignage de respect pour la mémoire de sa feu Majesté GEORGE III.
JABEZ D. DEWITT.
Très-Reverend Maître de la Loge de St. Paul, No. 12.
4 Avril A. D. 1820 — A. 5820. M.

AVERTISSEMENT
LE Comité pour le mouvement des affaires de la Compagnie du CANAL DE CHAMBLAY, a reçu des propositions, le ou avant le 20me jour de Février prochain, pour ouvrir et faire le dit Canal, qu'il faudra qu'il soit fini et complet à tous égards conformément à l'Acte, passé dans la 55me année du règne de Sa Majesté, intitulé "Acte pour faire et entretenir un Canal Navigable, de, à, ou près de la Ville de St. Jean, sur la Rivière Sorel ou Richelieu, travers la Baronnie de Longueuil et la Seigneurie de Chambly, et venir terminer au Bassin de Chambly."
Les propositions doivent spécifier la somme demandée pour creuser le Canal et pour faire les différentes choses à construire, ainsi que le plus ou moins de dépense en y employant du bois ou de la pierre.
Les propositions doivent être adressées au soussigné ou à l'Honorable M. Caldwell, au bureau de qui on pourra voir les plans. On exigera les noms de deux bonnes et suffisantes cautions.
P. E. DESBARATS, F. F. Sec.
Québec, 18 Janvier, 1820.

NOTICE.
PROPOSALS will be received by the Committee for managing the affairs of the CHAMBLAY CANAL COMPANY, on or before the 20th day of February next, for the opening and making of the said Canal, which will be required to be finished and completed in every respect, according to the Act passed in the 55th year of His Majesty's Reign, intitled "An Act for making and maintaining a Navigable Canal from, at or near the Town of St. John upon the River Sorel or Richelieu, through the Baronny of Longueuil and the Seigneurie of Chambly." Persons proposing, will specify the Sum required for the excavation of the Canal, and for the several Locks to be constructed; specifying the difference of expence between wood and stone in their construction.
The proposals are to be addressed to the Subscriber, or to the Honourable Mr. Caldwell, at whose Office the Plans may be seen. The names of two good sufficient securities will be expected.
P. E. DESBARATS, Act. Secy.
Québec, 18th January, 1820.

AVERTISSEMENT.
LES Soussignés, Exécuteurs Testamentaires de la Succession de feu Mr. JACOB HALL, en son vivant Marchand Chapelier, de cette ville, requièrent toutes les personnes endettées envers la dite Succession de payer immédiatement le montant de leurs comptes entre les mains de Mr. ROBERT MCGINNIS, l'un des dits Exécuteurs, qui est dûment autorisé d'en recevoir le paiement et de leur donner quittance.
Et tous ceux envers qui la dite Succession peut être redevable, sont requis de présenter incessamment leurs comptes, dûment attestés, au dit Sr. MCGINNIS pour être réglés et liquidés.
Ar. FERGUSON, Jr. Exécuteurs
ROBT. MCGINNIS, Testamentaires
JOHN FISHER, du dit
Jacob Hall
Montreal, le 10 Décembre, 1819.

NOUVELLES FORMULES.
SOMMATION, SUBPENA, et EXECUTIONS, rédigés aux Cours, pour la transcription des lettres de change, et autres fins, passe dans la dernière Session du Parlement, récemment imprimés et à vendre à prix modéré. Prix 1/2 d. par cent.
DEPOTS:
CONTRAITS DE VENTE, SUBPENA pour la Cour du Banc du Roi.

A VENDRE.
UN superbe EMPLACEMENT situé à la Côte des Neiges, de la contenance d'un demi arpent de large sur un arpent de profondeur, avec une MAISON en bois dessus construite, de 42 pieds de long sur vingt quatre de large, bâtie sur colline. La place est des plus avantageuses pour le commerce. Il y a sur le dit emplacement un beau puits et quelques Pommiers. Pour plus amples informations s'adresser au Propriétaire soussigné résidant sur les lieux.
AUGUSTIN LE BRUN
Le 24 Janvier, 1820. —tf—

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.
SAMEDI, le 13e. Février, 1810.
ORDONNE.—Que la règle établie le trois Février Mil huit cent dix, concernant les notices pour les requêtes pour des BILLS privés, soit imprimée une fois par mois dans les papiers publiés de cette Province, pendant trois années.
Attesté, WM. LINDSAY,
Greff. Assise.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.
SAMEDI, 3e. Février, 1810.
RESOLU.—Qu'après la fin de la présente Session, avant qu'il soit présenté à cette Chambre aucune Pétition pour obtenir permission d'introduire un BILL privé pour ériger un Pont ou des Ponts, pour régler quelque Commune, pour ouvrir quelque Chemin de Barrière, ou pour accorder à quelque individu, ou à des individus quelque droit ou privilège exclusif, ou quelque autre, ou pour affirmer quelque Acte de Parlement Provincial pour de semblables objets, il sera donné notice de telle application qu'on se proposera de faire, dans la Gazette de Québec, et dans un des papiers publiés du District, six jours, et par une affiche posée à l'entrée des Eglises des Paroisses qui pourront être intéressées, telle application, ou à l'endroit le plus public, s'il n'y a point d'Eglise, pendant deux mois, au moins, avant que telle Pétition soit présentée.
Attesté, WM. LINDSAY,
Greff. Assise.

Les Imprimeurs de Papiers-Notaires en cette Province sont priés d'insérer les Résolutions ci-dessus, en la manière ordonnée par la présente. Leurs comptes seront payés à la fin de l'année, en payant les sommes au Bureau du Greffier de la Chambre d'Assemblée.

HOUSE OF ASSEMBLY.
SATURDAY, 13th February, 1819.
ORDAINED.—That the Rule established by this House on the 13th day of February one thousand eight hundred and ten, concerning the notices for Petitions for private Bills, be printed one monthly in the public newspapers of this Province, during three years.
Attest WM. LINDSAY,
Clerk Assise.

HOUSE OF ASSEMBLY.
SATURDAY, 31 February, 1810.
RESOLVED.—That after the close of the present session, before any Petition is presented to this House for leave to bring in a private Bill, whether for the erection of a Bridge, for the regulation of a Common, for the making of any Turnpike Road, for granting to any individual or individuals, any exclusive right or privilege whatsoever, or for the alteration or renewing of any Act of the Provincial Parliament for the like purpose; notice of such application shall be given in the Quebec Gazette, and in one of the news papers of the district, if any is published therein, and also by a notice affixed on the Church Doors of the Parishes that such application may affect or in the most public place, where there is no Church, during two months, at least, before such Petition is presented.
Attest WM. LINDSAY,
Clerk Assise.

The Printers of the News papers in this Province are requested to insert the above Resolutions in the manner directed by the above. Their accounts will be paid at the end of the year at the Clerk's Office, House of Assembly.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.
LUNDI, le 22 Mars, 1810.
RESOLU.—Qu'après la présente Session avant qu'il soit présenté à cette Chambre aucune Pétition pour obtenir permission d'introduire un BILL privé pour ériger un Pont de Pège, la Personne ou les Personnes qui se proposent de le faire pour tel Bill en joignant la Notice ordonnée par la Règle du 3e. Février 1810, donnera aussi en même temps et de la même manière un Avis notifiant les lieux qu'elles se proposent de leur donner, l'étendue du privilège, l'élevation des Arches, l'espace entre les Balises ou Piliers, pour le passage des Canots, Cages et Bâtimens, et mentionnant si elles se proposent de bâtir un Pont Levant ou non et les dimensions de tel Pont Levant.
ORDONNE.—Que la dite Règle soit imprimée et publiée en même temps et de la même manière que la Règle du Trois Février 1810.
Attesté, WM. LINDSAY,
Greff. Assise.

HOUSE OF ASSEMBLY.
MONDAY, 22d March, 1810.
RESOLVED.—That after the present Session, before any petition praying leave to bring in a Private Bill for the erection of a Toll Bridge is presented to this House, the person or persons proposing to petition for such Bill, shall upon giving the Notice prescribed by the Rule of the 3d day of February 1810, also at the same time and in the manner, give a Notice stating the place which they intend to ask, the extent of the privilege, the height of the Arches, the interval between the abutments or piers for the passage of rafts and vessels and mentioning whether they purpose to erect a Draw-Bridge or not, and the dimensions of such Draw Bridge.

ORDERED.—That the said Rule be printed and published at the same time and in the same manner as the Rule of the 3d February, 1810.
Attest, WM. LINDSAY,
Clerk Assise.

A vendre par le Soussigné à bas prix quelques Caisses de VITRES de 7½ X 8½ et de 8½ X 9½ garanties en bon ordre.
ANDRÉ PORTEOUS.
Montreal, 27 Nov. 1819 —tf—

AVERTISSEMENT.
LES Soussignés prennent la liberté d'informer leurs amis et le public qu'ils ont acheté le fond de l'établissement appartenant à la Société de David Gionovoly et Alexandre Mathews, et qu'ils ont commencé à exercer la profession de Tailleur, dans la même maison sous le nom et seing de CAMERON & McLEWEN; ils prient encore la liberté d'informer les pratiques de l'ancienne susdite société qu'ils auront constamment un assortiment complet des meilleurs matériaux dans cette branche de commerce, et ils sollicitent avec empressement les suffrages du public en général.
DONALD CAMERON.
JAMES McLEWEN.
Montreal 26 Fev. 1820. — 3—tf—

AVIS.
LES Soussignés donnent avis public par le présent à toutes les personnes endettées envers la société ci-devant existant entre DAVID GIONOVOLY et ALEXANDRE MATHÉWS, Marchands Tailleurs ou envers feu DAVID GIONOVOLY individuellement, de payer immédiatement le montant de leurs comptes respectifs aux Soussignés qui ont dûment nommés et autorisés à en recevoir le montant et à en donner quittance convenablement; et ils donnent aussi avis à tous ceux qui peuvent avoir des comptes contre la susdite société de David Gionovoly et Alexandre Mathews, ou David Gionovoly individuellement et au nom de qui ils faisaient les affaires avant la susdite société de Gionovoly & Mathews, de présenter leurs comptes respectifs, sans délai, dûment attestés, pour être réglés.
Tous les comptes en particulier ceux qui sont dus à feu David Gionovoly individuellement, qui ne seront pas payés dans un très-court délai, seront mis sans distinction entre les mains d'un Avocat pour être recouvrés.
JENIAH GIBB, Exécuteur Testamentaire de feu
ALEX. MATHÉWS, DE GIONOVOLY
JOSEPH KOLLMYER, Tuteur ad hoc de
M. AGATHE GAUDRY, veuve du dit
ou David Gionovoly.

AU PUBLIC.
CHARLES Manuel, Arpenteur Juré prend la liberté d'informer ses amis et le public en général qu'il demeure maintenant dans sa Maison, Rue St. Denis, faubourg St. Louis, où il recevra avec reconnaissance, tous les Ordres qui lui seront donnés, concernant l'Arpentage. Il entreprendra toute Division Mesurage et Nivellement d'aucune grandeur de terrain, le lever ou copie de plan &c. &c.
Dans la guerre de 1804 et 18 5, en Allemagne, il fut constamment employé comme Ingénieur de campagne et a, dans cette guerre, acquis une parfaite connaissance dans l'art de Fasciner, Pontier, Construction des mines, et du Nivellement, &c.
Le 29 Avril, 1820. —tf—

AVERTISSEMENT.
LE soussigné a l'honneur de prévenir le public qu'il demeure présentement dans la maison située à l'extrémité Sud-ouest de la rue nouvelle dite des Récollets; — où il continue à donner les leçons de Grammaire et de Littérature Française, Grammaire Latine, Géographie, Mathématiques, &c.
Il traduit aussi de l'Anglais en Français, des livres, pamphlets, annonces, et autres écrits quelconques, à des prix raisonnables.
Il a aussi à vendre en gros et en détail L'ARITHMÉTIQUE et la GÉOGRAPHIE EN MINIATURE.
M. BIBAUD.
Le 6 Mai, 1820.

LE Soussigné, Fermier des Forges de St. Maurice et de celles des Trois Rivières, informe ses pratiques qui pourra, à l'ouverture de la navigation faire une nouvelle réduction dans le prix des articles manufacturés à ces Forges; et que moyennant le choix qu'il a fait d'ouvriers habiles et expérimentés dans son voyage en Angleterre, la beauté des ouvrages a été beaucoup augmentée, surtout des ouvrages creux, qui pouvaient être et l'égalité ne le céderont pas aux articles semblables manufacturés dans la Grande-Bretagne. Les peccés faits à St. Maurice sont reconnus pour être d'une qualité supérieure. Il sera aussi fait une réduction considérable dans le prix de toutes sortes de Machines à moulins, Fer en barres, Socs de charrie, et Chaudières à potasse.—Il sera préparé un nouveau Tarif, qu'on pourra se procurer en s'adressant au soussigné ou à ses Agens Mr. JOHN PORTEOUS à Montréal, ZAC. MAULLEY, Ec. à St. Maurice, Ed. GREVIER, aux Trois Rivières et BELL & STEWART à Québec.
Mw. BELL.
Québec, 1 Janv. 1820. —tf—

A VENDRE,
20 Pipes Vrai Vin d'Espagne, d'une qualité supérieure, venues sur le navire Alexandre de Londres,
20 Sacs Cassonade des Indes, 100 quarts de Cloux.
B. HART,
Rue St. Nicolas, près de Mr. J. L'orange.
Le 10 Juin, 1820.

AVIS.
L'IMPRESSION du Voyage de Mr. Franchère, étant sur le point de s'achever, on prie bien les personnes de la campagne, chez qui il a été envoyé des prospectus, de vouloir bien enlever sans délai au bureau de ce journal la liste des souscripteurs de leurs paroisses respectives.
Bureau du SPECTATEUR CANADIEN }
Le 8 Juin, 1820.

DAY & MARTIN.
LE Soussigné attend journellement de Londres CENT QUARTS, d'environ 6 douzaines chaque, de vrai et du plus beau Ciroge de DAY & MARTIN et du Japon, qu'il vendra à des prix raisonnables pour argent comptant.— Cette importante commission entretient le cuir en bon état; ce qu'aucun autre ne peut faire.
BINJAMIN HART,
Rue St. Paul, près du Magasin de Mr. John L'orange.
Le 20 Mai, 1820. Sw.

MESSEURS MALARD & HUBV.
On trouvera chez eux, des cordes de Violon, Piano, Harpe, Guitare, Anse de Clarinette, de Haut-Bois, Papier rouge, Musique, Crin pour Voilet, &c.
Mr. Malard se charge aussi d'apprendre par une méthode facile, et en peu de temps, à jouer la Guitare Espagnole et le Clavier; il met les Piano d'accord, soit à l'aiguë, soit autrement.
Il aura d'ici quelques jours un assortiment de Liens et de Parapluies Français; tel que, Lait Virginal, Pomade en crème pour conserver et embellir la teinture, Corail et Esouge préparé pour les Dents, Eau de Cologne de la Reine de Hongrie, Eau de miel d'orange, et beaucoup d'autres articles concernant la parfumerie et les liqueurs.
Ils demeurent, Rue St. François Xavier, No. 15, vis-à-vis la Banque de Montréal.
Le 29 Mai, 1820.

CHANGEMENT DE DOMICILE.
Madame Veuve MORAND et son père LOUIS PROVENDIER ont l'honneur d'informer les Messieurs et Dames de la Compagnie, ainsi que les Négociants du Haut-Canada qui font le commerce des bois de construction et autres, et tous leurs amis en général, qu'ils occupent actuellement cette belle maison à trois étages faisant face au port de Vieux Marché, à l'enseigne des Armes du Roi, où ils recevront, légeront et prendront en pension toutes les personnes respectables et aux prix les plus modiques.
La dite maison est à la proximité des personnes qui embarquent dans les Steam Boats ou qui en débarquent.
Le 20 Mai, 1820. — 6v.

Faites attention !!
LE Soussigné offre en vente, à un prix modéré, et avec des termes avantageux pour le paiement.
La Goëlette ALPHA d'environ Cent tonneaux, bien connue comme fine voilière, presque neuve, et suffisamment pourvue de tout pour pouvoir mettre en mer à peu de frais.
— A U S S I : —
La Goëlette VICTORY mesurant cinquant-six tonneaux; ce bâtiment est très propre à faire les voyages de Gaspé ou d'Halifax; elle sera pareillement vendue à bas prix, et il sera donné des termes faciles pour le paiement.
Les bâtiments ci-dessus mentionnés seront dans le port à l'ouverture de la navigation, lorsque les personnes qui désireront les acheter, pourront les visiter.
Le Propriétaire Soussigné offre encore
— A V E N D R E , —
La MAISON qu'il occupe maintenant, N.º. 97, Rue St. Paul, et dont la situation comme lieu de commerce est bien connue pour être une des meilleures dans cette Ville.
— E T —
La maison Nos. 1 et 2, dans la Rue St. Jean Baptiste; la cour de cette dernière maison joint à celle de la première et les rend toutes deux, très avantageuses pour les personnes qui font un grand commerce, vu que les deux lots seront vendus ensemble au s. paiement.—Une partie du prix d'achat pourra demeurer entre les mains de l'acheteur pendant plusieurs années. Pour les particularités s'adresser à
N. MENÉCLIER.
Montreal, le 24 Février, 1820. —tf—

AVIS.
LE Soussigné informe respectueusement le Public, et ses Amis en particulier, qu'il a transféré sa demeure au No. 4, Rue St. Jean Baptiste, dans la Maison voisine de Mr. Duplessis, Marchand de Peintures, où il s'appliquera constamment à la réparation des Montres et Horloges tant ouvrages simples que compliqués et qu'il se flatte de pouvoir bien exécuter, ayant dernièrement reçu un assortiment d'outils, en augmentation de ce qu'il avait déjà.
Il se transportera avec toute la diligence possible chez les personnes qui pourraient avoir des Horloges à réparer, dans la ville ou ses environs.
Bijouterie et Argenterie faites et réparées au premier ordre.
JAMES F. MITTLEBERGER,
Horloger.
Le 10 Juin, 1820. —tf—